Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260625-2026_35_B-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 25 juin 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 35 DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL VALLEE DE LA RANCE - COTE D'EMERAUDE (PNR)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinquième jour du mois de juin 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 13 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints** Patricia LEBARBIER, Cyril HUCHET (arrivé à 20h10), Luc REBOURS Myriam RENAULT, Stéphanie DURAND, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

02. Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Hervé RENAULT donne pouvoir à Myriam CHERDEL
Virginie FRANCOIS donne pouvoir à Patricia LEBARBIER

0 Conseiller municipal était absent

Secrétaire de séance : Johanna BLEUZEN

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 18 juin2026

Madame le Maire rappelle que *Le Parc naturel régional Vallée de la Rance* - Côte d'Emeraude a été créé en octobre 2024 et rassemble 66 communes des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine. En 2023, les Conseils municipaux de ces communes ont voté l'approbation de la charte du Parc valable 15 ans, l'approbation des statuts du Syndicat mixte du Parc et leur adhésion à ce dernier. Il en est de même pour les autres membres du Syndicat du Parc : la Communauté de communes Côte d'Emeraude, Dinan agglomération et Saint-Malo agglomération ainsi que les Conseils départementaux Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et la Région Bretagne.

Le Syndicat du Parc qui rassemble l'ensemble de ces collectivités est chargé de la coordination de la mise en œuvre de la charte du Parc et de la conduite de nombreuses actions dans les domaines de la préservation et de la valorisation de la nature, du patrimoine culturel et des paysages, de l'éducation et de la sensibilisation à l'environnement, de l'économie durable... Il accompagne les communes et les autres acteurs locaux dans leurs projets et a également la capacité à mobiliser des financements pour le territoire.

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, ces derniers sont appelés à élire leurs délégués – un titulaire et un suppléant - au Syndicat mixte du Parc.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Décret n° 2024-946 du 19 octobre 2024 portant classement du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude,

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260625-2026_35_B-DE

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,
Vu la délibération du Conseil municipal du 20 juillet 2023 n°2023-26 portant approbation du projet de charte du Parc naturel régional Vallée de la Rance - Côte d'Emeraude et adhésion au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Émeraude,

Le conseil municipal après en avoir valablement délibéré : À L'UNANIMITÉ

- **ÉLIT** comme délégués pour siéger au Comité Syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- Le délégué titulaire : Patrick RENAULT

- Le délégué suppléant : Yannick BROSSAS

Le secrétaire de séance Johanna BLEUZEN

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 25 juin 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL